

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 503

Artikel: Paix sociale : un mois de discours des patrons suisses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

che apporte 14,5% d'opposants supplémentaires.

D'une manière plus générale le refus du projet fiscal est le plus net là où la gauche a obtenu de meilleurs résultats lors des votations sur la police de sécurité et sur la formation professionnelle.

À quoi bon ces finasseries? un "non" n'est-il pas un "non"?

Un travail de ce genre montre précisément que le "ras-le-bol" fiscal n'est pas une explication suffisante à l'attitude des citoyens qui ont tenu à exprimer leur sentiment sur ce sujet. Il vient confirmer un sondage effectué par le "Tages Anzeiger" avant et après la votation de 1977 et qui montrait que la majorité des personnes interrogées — 58% — préféreraient une fiscalité différente et ne mettaient pas au premier rang l'exigence d'"économies", cette exigence qui est devenue le leitmotiv lancinant de la droite après les échecs successifs de ses projets fiscaux.

"Le Monde" (15.5.79): "(...) Depuis que les monnaies flottent et que le dollar n'est plus convertible, une évolution mondiale parallèle à la nôtre transfère les capacités de décision des Etats à la communauté internationale de la finance, c'est-à-dire à l'ensemble formé par les grandes banques du monde, les entreprises géantes, les groupes multinationaux, les établissements financiers internationaux. Autour de ce noyau s'est formé ce que "Business Week" appelle un "système de monnaie apatride" qui est devenu l'une des plus grandes forces de la planète. Une énorme masse de 400 milliard de dollars environ — soit près de deux fois les réserves de tous les instituts d'émission — se promène ainsi à travers les changes et les frontières, en échappant au contrôle des Etats. Le système monétaire apatride a engendré un système bancaire apatride, qui

créé un pouvoir supranational de fait, insensible aux décisions des gouvernements. Cette oligarchie ressuscite sous une forme nouvelle, plus solide et plus redoutable, le fameux "mur d'argent" dénoncé par la gauche dans l'entre-deux-guerres. Saint-Geours reconnaît qu'elle peut "battre en brèche", voire "annuler" les suffrages populaires. Il montre qu'elle dispose aussi d'une force beaucoup plus grande que les industriels et qu'elle privilégie les avoires vo-

latils, les rendements immédiats et la spéculation".

Par cette espèce de communiqué de victoire insolent, le "ministre" suisse Philippe Lévy de la Division du Commerce a clairement montré dans quel camp il se rangeait. Schaffner-Lévy, même combat. Le témoin a été passé sans encombrés.

(1) J. Saint-Geours. "Pouvoir et Finance". Fayard 1979.

PAIX SOCIALE

Un mois de discours des patrons suisses

Le 1er Mai dernier, ça n'est tout de même pas si vieux, l'Union centrale des associations patronales suisses y allait, elle aussi, de son petit communiqué et de sa petite morale. On brodait sur un thème: "Une meilleure information réciproque, la confiance et le respect de part et d'autre des intérêts légitimes aboutit toujours à une entente; c'est pourquoi le "Jour du Travail" n'est pas un jour de lutte, mais une confirmation de l'esprit d'entente sociale".

Lors de la dernière assemblée générale de cette même Union centrale, M. Fritz Halm, président, s'est livré à quelques considérations sur la situation sociale qui permettent d'éclairer la bonne parole patronale livrée aux populations laborieuses à l'occasion la "fête du travail".

La théorie (déclaration du 1er mai): "La politique des employeurs vise à procurer du travail à toute personne capable et de bonne volonté. Ce n'est possible que si les valeurs travail et rendement ne sont pas mises en doute; l'entreprise ne doit pas non plus voir son activité créatrice entravée par des contraintes étatiques, par des revendications syndicales excessives ou par l'agitation politique".

La pratique (à l'intention l'assemblée générale):

Aucun travailleur n'a le droit, même moral, à conserver son emploi jusqu'à l'heure de la retraite; au contraire, les restructurations sont normales dans une économie dynamique; il ne faut pas les considérer comme des malheurs ou des crimes.

La théorie: "Les échanges sociaux et l'esprit de partenaires sont vivants dans notre pays; les relations en général bonnes et étroites entre employeurs et travailleurs, ainsi que la volonté de trouver des solutions communes aux problèmes sociaux, à l'intérieur comme à l'extérieur des entreprises, en sont la preuve; le haut niveau social que nous avons tous atteint le confirme (...) De nombreux contrats collectifs, ainsi que d'autres accords entre partenaires sociaux confirment qu'on peut parvenir aujourd'hui encore à des ententes grâce à la bonne volonté et au réalisme. Ainsi il n'existe aucune raison d'abandonner la pratique éprouvée en Suisse de la libre discussion et de la négociation ouverte dans la considération et le respect mutuels, pour imiter de mauvais exemples venus de l'étranger".

La pratique: "Etant donné la situation actuelle des entreprises, les employeurs s'opposeront à toute nouvelle revendication sociale: à leur avis, il est même nécessaire de reconsidérer les principes fondamentaux de l'assurance sociale à cause des charges administratives qu'elles impose aux entreprises".

Cqfd.